

Paris, le 12 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Médecins généralistes et pédiatres libéraux veulent proposer une consultation spécifique pour mieux repérer les troubles des apprentissages des enfants aux âges clés de 4, 5 et 6 ans

L'expérimentation menée en Ile-de-France et en Rhône-Alpes par les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) médecins et l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) portant sur 420 consultations spécifiques ouvre des perspectives pour un meilleur repérage des troubles des apprentissages et des troubles psychoaffectifs chez les enfants de 4, 5 et 6 ans. Forts de cette expérience, les URPS médecins d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes et l'AFPA souhaitent proposer l'extension de cette consultation à l'ensemble du territoire.

En France, 4 à 10 % des enfants d'intelligence normale présentent des troubles développementaux des apprentissages tels que la dyslexie, la dyspraxie, la dyscalculie et sont en situation d'échec scolaire. Or actuellement seuls la moitié des enfants de 3-4 ans bénéficient du bilan de santé organisé par les PMI et l'Education nationale, faute d'infirmières et de médecins scolaires en nombre suffisant. Quant au bilan qui précède l'entrée en cours préparatoire, le taux de couverture fixé à 80 % est largement sur-estimé selon le rapport Sommelet¹.

Pourtant il est essentiel d'en faire bénéficier tous les enfants : **d'où l'idée de formaliser l'implication des médecins généralistes et pédiatres libéraux en leur donnant des moyens adaptés.**

Expérimentation de la consultation de repérage en Ile-de-France et en Rhône-Alpes

Pour tester la faisabilité de consultations de repérage au cabinet, une expérimentation a été menée par l'association MOD 4, 5, 6, créée pour cette action, avec le soutien des Unions régionales des médecins libéraux d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes (URML, devenues entre temps URPS) et l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA).

Ce projet, cofinancé par les URCAM² et les URML d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes, a permis de construire **une consultation de repérage adaptée à la pratique libérale** en mettant à la disposition des médecins une **mallette d'outils de dépistage** conçue spécifiquement. Cette mallette comprend :

- deux questionnaires, l'un, préalable à la consultation, destiné aux parents, l'autre aux médecins ;
- dix-sept tests validés par un comité d'experts pour pratiquer ces repérages.

Cette consultation a été expérimentée en cabinet entre mai et décembre 2009 : **420 consultations** ont été réalisées par 52 médecins sur les 60 volontaires. Au préalable, tous ces médecins expérimentateurs ont suivi une **formation spécifique** et reçu le protocole de consultation accompagné de la mallette. Ils devaient également répondre à des questionnaires d'opinion et d'évaluation. **Chaque consultation était rémunérée par un forfait complémentaire de 55 euros au médecin.**

Principaux résultats de cette expérimentation

- ⇒ **Repérage des anomalies pouvant conduire à des troubles des apprentissages**

Une ou plusieurs anomalies ont été repérées pour la première fois au cours d'une consultation sur deux (52 %).

¹ Pr Danielle Sommelet, Rapport *L'enfant et l'adolescent : un enjeu de société, une priorité du système de santé* - 2006

² URCAM : Unions régionales des caisses d'assurance maladie

Les troubles les plus fréquemment repérés par les médecins ont été :

- les problèmes de vue (21 %) ;
- les troubles de l'audition (10 %) ;
- les troubles du langage oral (8 %).

L'expérimentation a permis le repérage de 152 situations potentiellement à problème. A noter que **78 % des médecins estiment que cette consultation leur a permis de repérer des troubles qu'ils n'auraient pas repérés sans cela.**

- **Une adhésion forte et une satisfaction importante tant du côté des familles que du côté des médecins libéraux**

Les parents ont perçu la consultation comme **intéressante** (90 %) et l'enfant comme « amusante » (81 %). Plus de huit parents sur dix ont trouvé le questionnaire pré-consultation facile à remplir. Cette consultation est également ressentie comme **un moment privilégié d'échange avec le médecin.**

Les médecins dans leur quasi-totalité (98 %) **disent vouloir continuer à utiliser les outils de la mallette** passée l'expérimentation, tous (33 %) ou en partie (61 %), ainsi que le questionnaire parental (18%).

Au final les **taux de satisfaction sont élevés** : 86 % du côté des médecins et 96 % du côté des familles.

- **Quelques améliorations à apporter au dispositif**

La généralisation de cette consultation de repérage des troubles des apprentissages et psychoaffectifs paraît utile à 96 % des médecins et faisable (86 %) sous certaines conditions :

- un **allègement de la consultation** afin qu'elle ne dure pas plus de 45 minutes (temps dépassé dans 65 % des 420 consultations étudiées) ;
- Une **rémunération spécifique** (65%)

Pour un déploiement de la consultation de repérage en cabinet libéral France entière

A la lumière des résultats et enseignements de cette expérimentation, les experts et le comité de pilotage de MOD 4, 5, 6 ont remanié les questionnaires et le contenu des consultations. L'expérimentation MOD 4, 5, 6 a permis d'effectuer un important travail de conceptualisation des outils de repérage et a développé un **nouvel outil adapté à la fois à la démarche de repérage et à la pratique de ville.**

Les URPS médecins d'Ile-de-France et de Rhône-Alpes et l'AFPA souhaitent que tous les médecins généralistes et pédiatres libéraux en France puissent mettre en place cette consultation de repérage dans leur cabinet, dont la réussite et la pérennité reposent sur **trois conditions** formulées par l'association MOD 4, 5, 6 :

- **La formation préalable des médecins** : elle permet de doter les médecins d'outils spécifiques pour réaliser ces consultations.
- **Les conditions d'exercice** des médecins doivent être revues pour leur permettre de dédier du temps de consultation et une **rémunération spécifique** doit être décidée pour **valoriser à juste niveau ces consultations de repérage → proposition d'un forfait santé publique de consultations à des âges clés** qui inclurait la consultation spécialisée, l'analyse des tests ainsi que le temps de coordination nécessaire pour amorcer la prise en charge de l'enfant lorsqu'elle s'avère nécessaire. Le montant serait estimé à 150 euros.
- La **liaison avec les médecins de PMI, de l'Education nationale et de la médecine scolaire** doit être organisée pour éviter les doublons.

Véritable succès, tant par les outils développés que par ses résultats positifs, l'expérimentation MOD 4, 5, 6 constitue également un excellent modèle de collaboration entre le public et le privé dans le cadre de la prévention et le dépistage. Les URPS médecins d'Ile-de-France, de Rhône-Alpes et l'AFPA, via l'association MOD 4, 5, 6, vont à présent contacter les Agences régionales de santé et du ministère de la Santé pour envisager la mise en place, sur tout ou partie du territoire, de ces consultations de repérage des troubles des apprentissages et psychoaffectifs.

Contact Presse : Sylvie Courboulay, responsable communication

T : 01 40 64 56 91 - Mob : 06 86 80 88 56 – sylvie.courboulay@urps-med-idf.org

URPS médecins libéraux Ile-de-France - 12 rue Cabanis 75014 PARIS - www.urps-med-idf.org